



Club Français des Bergers Australiens

**Siège social**

La Haute Bobinière  
85410 Thouarsais Bouilldroux

Site Internet :

<http://www.club-berger-australien.org>

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Affiliée à la SCC depuis le 17/01/2007

CTE 16/02/2013

# CFBA

## Charte d'Elevage

### Pourquoi? Pour qui?

Le CFBA tient à valoriser les élevages qui font des efforts pour conserver les qualités du Berger Australien et pour donner aux futurs acquéreurs, le plus d'informations et de satisfaction possibles.

Le nombre important de naissances déclarées en 2012 (environs 7000 chiots), nous indique que la race continue de se développer. Les Producteurs amateurs, professionnels, de même que les acquéreurs, doivent avoir une référence précise quant aux critères de sélection des géniteurs.

Passionnés, nous souhaitons tous, qu'une Référence qualitative de production spécifique au Berger Australien soit mise en place. La mobilisation du Club de Race, de ses adhérents, est indispensable.

Nous sommes tout à fait conscients qu'une Charte n'est autre qu'un contrat moral entre le Club et les signataires. Malgré tout, elle permettra aux futurs acquéreurs d'avoir un point de repère sérieux quant aux éleveurs qui appliqueront les closes de cette charte sans pour autant pénaliser ces derniers au niveau des investissements.

Nous avons développé, avec le concours de la Commission Technique d'Elevage du CFBA, une référence de qualité appelée "CHARTE D'ELEVAGE CFBA".

Celle-ci se développe sur 3 niveaux, appelés 1 Etoile, 2 Etoiles, 3 Etoiles, représentés par les sigles suivants:

1 étoile	
2 étoiles	
3 étoiles	

**1/Pour chaque Producteur signataire de la "CHARTE D'ELEVAGE CFBA", nous garantissons:**

- qu'il est membre du CFBA.
- qu'il produit dans des conditions sanitaires correctes (conditions de vie des reproducteurs, des chiots, propreté, santé).
- qu'il accepte le principe d'une éventuelle visite de son site de production, si besoin, par une personne accréditée par le CFBA.
- qu'il est titulaire du certificat de capacité ( si + d'une portée ), et que dans ce cas il possède un N° Siret correspondant à l'activité.
- qu'il est titulaire d'un affixe et déclare au LOF la totalité de sa production, y compris les sujets qui lui paraissent visiblement non confirmables (**Pas de Non LOF**). Dans le cas d'une copropriété d'Affixe, l'ensemble des copropriétaires s'engage vis à vis de la Charte d'Elevage.
- qu'il a fait au moins 2 portées sous cet Affixe avant la signature de la Charte.
- qu'il présente ses chiens soit en Nationale d'élevage, soit en Régionales d'élevage, soit en Nationale utilisation, au minimum une fois dans l'année.
- qu'il n'importe pas ou n'achète pas des chiens dans le but de les revendre.

- qu'il ne vend pas aux animaleries pour la revente
- qu'il ne fait pas de reproduction avec un chien confirmé à Titre Initial (sauf ASCA)
- qu'il ne fait pas reproduire les femelles avant l'âge de 2 ans et pas après 8 ans.
- qu'il donne à chaque acquéreur, un livret de conseil pour l'éducation, l'entretien, les soins...
- qu'il donne à chaque acquéreur, une copie de l'intégralité de la présente Charte.

## **2/Le Producteur Signataire s'est engagé pour une des trois propositions suivantes pour chaque portée produite sous son affixe:**

L'engagement envers la charte est d'une année, renouvelée par tacite reconduction, au 1er janvier. Sur sa demande, il pourra changer de catégorie, si les conditions sont remplies. Un nouveau contrat sera alors établi.

		
TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour 1 des 2 reproducteurs	TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour 1 des 2 reproducteurs	TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour les 2 reproducteurs sauf chiens étrangers, vivant à l'étranger.
Dysplasie Hanches=A ou B Dysplasie Hanches= C si utilisé avec exclusivement un A Dysplasie Coudes= ED0, et Dysplasie Coudes= SL si utilisé avec exclusivement un ED0 MOHC classique "indemne" datant de moins de 2 ans sur les 2 reproducteurs de chaque mariage	Dysplasie Hanches=A ou B Dysplasie Coudes= ED0 MOHC classique "indemne" datant de moins de 2 ans sur les 2 reproducteurs de chaque mariage	Dysplasie Hanches=A ou B Dysplasie Coudes= ED0 MOHC classique "indemne" datant de moins de 1 an sur les 2 reproducteurs de chaque mariage
	pour toute portée <b>Sur les 2 géniteurs</b> Identification génétique Pas de reproduction avec un AOC, HSF4, APR -- <u>Aux choix ,2 des 3 tests suivants:</u> Test AOC ++ sur 1 des 2 géniteurs Test APR ++ sur 1 des 2 géniteurs Test HSF4 ++ sur 1 des 2 géniteurs	pour toute portée <b>Sur les 2 géniteurs</b> Identification génétique Pas de reproduction avec un AOC, HSF4, APR -- Test AOC ++ sur 1 des 2 géniteurs Test APR ++ sur 1 des 2 géniteurs Test HSF4 ++ sur 1 des 2 géniteurs

### **Pourquoi 3 niveaux?**

Parce que nous sommes conscients que tout ne peut se réaliser du jour au lendemain. Les Tests ADN coutent chers. Ce système permettra donc au Producteur, d'adapter son engagement "Qualité" en fonction de sa situation, tout en ayant la possibilité de le faire évoluer au fil des années.

Cette charte est basée sur les principes "essentiels" de l'élevage canin:

- Le respect de la législation en vigueur, les règlements de la FCI, de la Société Centrale Canine, le Code Rural, la réglementation du Ministère de l'Agriculture en matière d'élevage canin : confirmation des reproducteurs, déclarations de saillies, de naissances et demandes d'inscription de portées dans les délais prescrits, délivrer des conseils d'élevage, et assurer un suivi si besoin.
- L'hygiène de l'élevage et la santé des reproducteurs
- Le dépistage des maladies, tares, affections pouvant toucher et/ou nuire au bon développement de la race.

Il faudra certainement un peu de temps mais nous pensons que cet engagement du Producteur sera un atout majeur, pour transmettre aux prochaines générations, des animaux sains, tout du moins sur les bases de nos connaissances actuelles.

Amis Producteurs, votre travail sera enfin reconnu et valorisé par un vrai label de qualité.



**Futurs acquéreurs, vous qui souvent êtes perdus dans la jungle des annonces de toutes sortes, une seule référence s'impose à vous: La CHARTE D'ELEVAGE CFBA"**

Celle-ci vous garantira une totale transparence sur l'origine, la qualité, la santé de votre futur compagnon. Chez les signataires de cette "Charte d'Elevage CFBA", il n'y aura pas de chiots "Type Berger Australien", mais uniquement des "Bergers Australiens", des vrais!